

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

2 juin 2025 – 19 h 30, réunion CM2025-06

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 2 juin 2025 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu.e.s suivant.e.s :

Gilbert Ferland	Rock Simard	Nancy Picard
	Jean-Marie Lefebvre	Daniel Laflèche

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

Est également présent :

Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier.

Claudine Tremblay, agente de projet et greffière adjointe

---

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h37.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de la proposition de l'ordre du jour.

**Rés. 2025-06-01**

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et résolu d'**adopter** à l'unanimité l'ordre du jour du 2 juin 2025.

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2025

**Rés. 2025-06-1.1**

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Gilbert Ferland, et résolu d'**adopter** à l'unanimité le procès-verbal du 5 mai, tel que présenté.

#### 4. RAPPORT DE LA PERMANENCE

##### 4.1 INSPECTEUR EN BÂTIMENT – RAPPORT ET FRAIS

L'inspecteur en bâtiment et en environnement, dépose son rapport mensuel.

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 2160 d'un montant 2 456,39 \$, avant taxes, représentant 36,75 heures réalisées et 10 kilomètres de déplacement en avril 2025 ;

**Rés. 2025-06-03**

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Rock Simard et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

**DE** payer à la compagnie Urbatek la facture no 2160 d'un montant total de 2 824,23\$, taxes incluses, pour services d'inspection municipale rendus en avril 2025.

##### 4.1.1 DÉROGATION MINEURE- 1255 ROUTE 141

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de dérogation pour permettre la régularisation de la marge avant de 25,08 mètres au lieu de 15 mètres pour une maison résidentielle,

**ATTENDU** que la maison a fait l'objet d'un permis municipal délivré en 2016 ;

**ATTENDU** que le règlement de zonage actuel stipule une marge avant maximale de 15 mètres ;

**ATTENDU** que la maison dérogeait de 10,08 mètres par rapport à la marge maximale avant alors en vigueur ;

**ATTENDU** que la construction n'a pas d'impact significatif sur les riverains et le caractère de voisinage ;

**Rés. 2025-06-02**

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

**D'**accorder la dérogation pour permettre la régularisation de la marge avant maximale de 25,08 mètres au lieu de 15 mètres pour le bâtiment principal.

#### 4.2 L'INSPECTEUR EN VOIRIE- RAPPORT ET AUTORISATION DE DEPENSES

L'inspecteur en voirie dépose son rapport mensuel et une autorisation de dépense pour le mois du juin.

Changement de ponceaux	15 000 \$
Réparation de fossés	20 000 \$

**Rés. 2025-06-04**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

**D'**autoriser les dépenses telle que décrites.

##### 4.2.1. ACHAT CAMION VOIRIE

**CONSIDÉRANT** que notre nouvel inspecteur en voirie n'a pas de véhicule lui permettant de circuler adéquatement sur les routes de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite faire l'acquisition d'un camion usagé de type Pick-Up pour notre service de voirie ;

**CONSIDÉRANT** que des offres nous ont été faites pour la ville de Stanstead et la Municipalité d'Ayer's Cliff ;

**Rés. 2025-06-05**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

**QUE** le conseil autorise l'achat du camion de voirie en commun avec la Municipalité d'Ayer's Cliff au montant de 12 000 \$, payable à partir de janvier 2026;

**D'**autoriser le directeur général Étienne Loignon-Buteau de signer l'entente tel que décrite pour et au nom de la Municipalité.

#### 6.2 COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

#### 4.3 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général et greffier-trésorier, fait son rapport mensuel aux membres du conseil.

#### 4.4 RAPPORT DE LA GREFFE ET DES PROJETS

L'agente de projet et greffière adjointe, dépose son rapport mensuel.

##### 4.4.1 APPEL D'OFFRES- PASSERELLE

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2024-12-224;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2025-05-03;

**ATTENDU** que le conseil prend connaissance des plans et devis d'une passerelle pour mobilité réduite déposés par la firme d'ingénieur EXP ;

**ATTENDU** que la réception de soumissions qui correspondraient à l'évaluation préliminaire permettra de compléter le projet à la fin de septembre 2025 ;

**ATTENDU** que la passerelle à mobilité réduite fait partie intégrante du réseau de sentier financé en partie par le programme PAFSSPA pour lequel finalisation des travaux admissibles doivent être réalisés au plus tard de 31 décembre 2026 ;

**Rés. 2025-06-06**

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Rock Simard, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

**D'**autoriser EXP et l'agente de projet à procéder à l'envoi de l'appel d'offres sur invitation 2025-05 ;

**QUE** le contrat, sera octroyé lors d'une séance extraordinaire prévue le 16 juin à 16:45.

4.4.2 CONVOCATION ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Le conseil est convoqué à une assemblée extraordinaire le 16 juin à 16:45.

4.4.3 INTÉRÊT POUR PROJET VERT MRC

**CONSIDÉRANT** que le Conseil régional Environnement Estrie (CREE), en tant qu'acteur du verdissement des communautés, est à la recherche de partenaires municipaux désireux de réduire les impacts des îlots de chaleur ou d'améliorer la biodiversité en réalisant des projets de verdissement sur des terrains municipaux ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Coaticook souhaite savoir si quelles municipalités veulent faire partie des municipalités qui participeront à l'appel de projet ;

**CONSIDÉRANT** que l'intérêt du conseil municipal de Stanstead-Est à participer à un tel projet dans le cadre de son projet du parc Chutes-Burroughs ;

**Rés. 2025-06-07**

Il est proposé par Daniel Laflèche, appuyé par Rock Simard, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

**DE** signifier l'intérêt de la Municipalité de Stanstead-Est à participer à l'appel de projet du CREE pour le verdissement de terrains municipaux.

**5 CORRESPONDANCE**

5.1 PROGRAMME RÉNO RÉGION SUIVI

Le conseil est informé des derniers développements concernant ce programme.

5.2 LANCEMENT SAISON ESTIVALE – MRC

**Rés. 2025-06-08**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Gilbert Ferland, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

**QUE** la mairesse soit la représentante de la Municipalité au lancement de la saison estivale de tourisme Coaticook, qui se déroulera le 12 juin à 17:00, à l'hôtel de ville de Coaticook.

5.3 MAMH – RÉPARTITION TVQ

Le conseil est informé du montant alloué à la Municipalité, pour l'année 2025, par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation, la MAMH, dans le cadre de l'entente de Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec.

#### 5.4 RIGMRRRC- SUIVI BUDGET

La Régie intermunicipale des déchets solides de la MRC de Coaticook dépose son rapport d'activités au 31 mars 2025.

#### 5.5 RENDEZ-VOUS RIVIÈRE - MRC

Le dimanche 8 juin prochain, aura lieu le *Rendez-vous rivière unique* au parc Jean-D 'Avignon de Coaticook.

#### 5.6 POST-CONSEIL ET INFOLETTRE – MRC

Dépôt au conseil pour information.

#### 5.7 LETTRE RENCONTRE HYDRO-QUÉBEC

Dépôt au conseil pour information.

#### 5.8 INVITATION – WEBINAIRE CIUSSS

Les membres du conseil sont invités, mardi 17 juin, à participer à un webinaire, qui fera l'état de situation des maladies transmises par les tiques et rage du raton laveur en Estrie.

#### 5.9 ADHÉSION AU SERVICE PERLE

**CONSIDÉRANT** que le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

**CONSIDÉRANT** que les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

**CONSIDÉRANT** que PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

**CONSIDÉRANT** que le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Stanstead-Est souhaite participer au service PerLE;

#### Rés. 2025-05-09

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Jean-Marie et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**QUE** le conseil autorise Mme Pamela B. Steen, mairesse, et Étienne Loignon-Buteau, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

#### 5.10 INVITATION CONFÉRENCE MASSAWIPPI

FCM invite ses membres le 17 juillet à 17:00 à une conférence qui portera sur les priorités en matière de conservation de la nature au Canada, sur la perception qu'ont les Canadiens de la nature dans leur propre cour et sur les principales pressions et priorités liées à la conservation dans les Cantons de l'Est. Deux élus seront présents.

#### 5.11 RENCONTRE – LES ÉLU-E-S EN ACTION

Dépôt au conseil pour information. Cette rencontre aura lieu en ligne, le 17 juin prochain à 12:00. La mairesse participera à cette rencontre.

## 5.12 MTMD – INVESTISSEMENTS ROUTIERS 2025-2027

Deux tronçons de la route 143, situés sur le territoire de la municipalité, font partie de la programmation 2025-2027 du ministère du Transport et de la Mobilité durable des travaux, le MTMD.

## 6 RAPPORT DES COMITÉS

### 6.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse Pamela B. Steen dépose les fait saillants 2024 et fait son rapport

### 6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland a fait son rapport au point 4.2

### 6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

La conseillère Nancy Picard a fait son rapport au point 4.1

### 6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

### 6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE et AMBULANCE

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

### 6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre fait son rapport.

### 6.7 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/ CULTURE

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

### 6.8 RAPPORT COMITÉ AMÉNAGEMENT DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche a fait son rapport au point 4.4

### 6.9 RAPPORT OUVERTURE DU PARC

Le conseiller Gilbert Ferland n'a rien à signaler.

### 6.10 RAPPORT COMITÉ RH

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

## 7 PRÉSENTATION DES COMPTES

### 7.1 DIRECTION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le directeur général et greffier-trésorier présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en mai 2025.

Date	# facture	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-04-30	130383	Armatures Coaticook	103,37 \$
2025-04-30	FAC22440	ADMQ	247,20 \$
2025-05-05	382259, 382698, 382414	Brunelle Électronique	327,60 \$

2025-05-05	172294429, 172283656	Nespresso	291,43 \$
2025-05-05	2164	Plantation Francoeur	4 409,29 \$
2025-05-12	-	Tremblay, Claudine	116,11 \$
2025-05-12	-	Couturier, Pierre	383,02 \$
2025-05-13	442386	Petro-Canada	332,40 \$
2025-05-13	-	Marchés Tradition	27,76 \$
2025-05-13	-	Boucher, Cassandra	76,92 \$
2025-05-13	-	Marchés Tradition	13,21 \$
2025-05-13	23006	Alarme Sherbrooke	358,72 \$
2025-05-13	103020	Publiart	51,74 \$
2025-05-14	64572	Ici Médias	368,34 \$
2025-05-19	-	Loignon-Buteau, Étienne	172,90 \$
2025-05-24	3014570	Raymond Chabot Grant Thornton	2 644,43 \$
2025-05-24	3014531	Raymond Chabot Grant Thornton	2 644,43 \$
2025-05-26	163786	Therrien, Yves	264,46 \$

**Rés. 2025-06-10**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le directeur général et greffier-trésorier dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

**7.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR – AGENTE DE PROJET**

L'agente de projet présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en mai 2025.

Date	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
16-05-2025	679405	Location Langlois	63,34 \$
27-04-2025	13707	Costco	55,17 \$
20-05-2025	FAJ0140736	BMR Coaticook	12,63 \$
21-05-2025	417602	HTCK ENR	5,00 \$
20-05-2025	165030	Acier Lemieux Inc	147,01 \$
21-05-2025	161200	Location Coaticook	224,20 \$
28-05-2025	LP4234189	CRIFA	1 072,00 \$
25-04-2025	8537	CRIFA	33,99 \$
23-05-2025	44822	Les carrières St-Dominique Ltée	577,85 \$

**Rés. 2025-06-11**

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Nancy Picard, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'agente de projet dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

**7.3 DÉLÉGATION DE POUVOIR – INSPECTEUR EN VOIRIE**

L'inspecteur en voirie présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en mai 2025.

Date de l'achat	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-05-05	1307970	Quincaillerie Guilbeaut	2 127,04 \$
2025-05-13		BMR	40,38 \$
2025-05-13		Amazon	195,42 \$

**Rés. 2025-06-12**

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**D'**approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le l'inspecteur en voirie dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.4 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

**CONSIDÉRANT** que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes déjà payés en mai 2025, d'un montant total de 130 167,99 \$;

**CONSIDÉRANT** que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes à payer en juin 2025, d'un montant total de 102 578,30 \$ ;

**Rés. 2025-06-13**

Il est proposé par Daniel Laflèche, appuyé par Gilbert Ferland et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**D'**approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**8 DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

8.1 APPEL D'OFFRES 2025-03 - CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 2025-03 Rechargement granulaire des chemins Laperle et Curtis a eu lieu le 29 mai à 11 h 10, en la présence du directeur général, de la greffière-adjointe Mme. Claudine Tremblay et de l'inspecteur en voirie M. Pierre Couturier ;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues sont les suivantes, selon leur ordre d'ouverture :

Transport Marcel Morin :  
Prix : 161 850,15 \$ avant taxes

Groupe Colas Québec :  
Prix : 174 379,50 \$ avant taxes

Couillard Construction Limitée :  
Prix : 155 731,65 \$ avant taxes

Betts Dudswell :  
Prix : 179 615,82 \$ avant taxes

JA Beaudoin Construction Ltée :  
Prix : 178 352,58 \$ avant taxes

**CONSIDÉRANT** que les (5) soumissions sont conformes ;

**Rés. 2025-06-14**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Rock Simard et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**D'**accorder le contrat de Rechargement granulaire des chemins Laperle et Curtis au plus bas soumissionnaire conforme, soit Couillard Construction Limitée, pour un montant total de 179 052,46 \$, taxes incluses.

## 8.2 RÉSOLUTION APPEL D'OFFRES 2025-04 - DÉNEIGEMENT

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats pour le déneigement et l'entretien des chemins municipaux pour les circuits 1, 2 et 3 se terminaient en mai 2025;

**Rés. 2025-06-15**

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Jean-Marie Lefebvre et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**QUE** le conseil autorise l'appel à soumission publique 2025-04 pour un contrat de type clé en main, pour des pour le déneigement et l'entretien de ses chemins municipaux en hiver, et ce pour les trois circuits ;

**QUE** la durée des contrats demandés soit de 3 ans ;

**D'** inclure le sel et le sable dans les demandes de soumissions

## 8.3 RIGDSC

**CONSIDÉRANT** que l'article 468.45 de la Loi sur les cités et villes (LCV) et 614 du Code municipal du Québec stipule que tout déficit d'un exercice financier doit être porté aux dépenses du budget de l'exercice suivant;

**CONSIDÉRANT** que l'article 468.36 de la LCV et 605 du Code municipal du Québec permet à une régie de dresser tout budget supplémentaire jugé nécessaire au cours d'un exercice financier;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) a adopté, le 14 mai 2025, une demande de quote-part spéciale de 1 050 735 \$ pour couvrir le déficit cumulé de 1 050 735 \$ aux états financiers terminés le 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT** que cette demande de budget supplémentaire se détaille comme suit:

Déficit accumulé 2023	(64 924) \$
Manque de revenus – budget 2024	(72 000) \$
Dépenses d'opérations additionnelles	(125 000) \$
Plateforme de compostage – drainage et nettoyage	(73 000) \$
Tests et essai – Nouvelle usine de traitement	(65 000) \$
Règlement Magog – Radiation de créance	(107 500) \$
Paieement dette par anticipation	(180 000) \$
Dépassement de coût à l'usine / Litige avec l'entrepreneur	(304 453) \$
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>(1 050 735) \$</b>

**CONSIDÉRANT** que la dette de 107 500 \$ incluse dans le budget supplémentaire doit être assumé par les membres de la Régie à l'exception de la Ville de Magog et du Canton d'Orford considérant la nature de l'entente finale dans ce dossier ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Stanstead-Est demande à la Régie de poursuivre ses efforts visant la mise-en-place d'outils administratifs pour une meilleure gestion financière permettant de mieux anticiper les dépenses et les risques de déficit ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Stanstead-Est prend connaissance de sa quote-part spéciale pour le déficit de l'exercice 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Stanstead-Est souhaite proposer une entente de paiement à la RIGDSC selon les modalités suivantes :

- Paiement #1 : 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Paiement #2 : 1<sup>er</sup> décembre 2025
- 

**Rés. 2025-06-16**

Il est proposé par Daniel Laflèche, appuyé par Gilbert Ferland, et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Stanstead-Est accepte le

budget supplémentaire de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 1 050 735 \$;

**QUE** ce conseil autorise le versement de la quote-part spéciale de la municipalité de Stanstead-Est pour le déficit 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 9 128,31 \$ ;

**QUE** le trésorier soit autorisé à verser ladite somme en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation à moins qu'une entente de paiement différente soit négociée.

#### 8.4 VISA DESJARDINS APPROVISIONNEMENT - NOMINATION REPRÉSENTANT

**CONSIDÉRANT** que le département de voirie de la municipalité de Stanstead-Est a un nouvel inspecteur ;

**CONSIDÉRANT** que les méthodes utilisées auparavant pour payer les factures d'essence et d'approvisionnement doivent être modifiées ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil en a pris connaissance et approuve la démarche faite auprès de Visa Desjardins;

**Rés. 2025-06-17**

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Jean-Marie Lefebvre et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**QUE** la Municipalité de Stanstead-Est demande à Visa Desjardins l'émission d'une carte Visa Approvisionnement au montant autorisé de 500 \$ ayant comme nom de détenteur « voirie » ;

**QUE** Loignon-Buteau, Étienne directeur général et greffier-trésorier, soit le gestionnaire autorisé pour la Municipalité ;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Stanstead-Est, tous les documents requis pour la mise en place du service.

**QUE** tous les membres présents du conseil de la Municipalité de Stanstead-Est, qui ont le droit de voter relativement à cette résolution, ont exercé leur droit de vote ;

**QUE** cette décision entre en vigueur immédiatement.

#### FACTURE EXP - PASSERELLE

**CONSIDÉRANT** que Les services EXP Inc. dépose la facture 873721, d'un montant de 4 445,85 \$ , taxes non incluses pour des services Plans et Devis d'une passerelle à mobilité réduite intégrée au réseau de sentiers du parc des Chutes-Burroughs ;

**Rés. 2025-06-18**

Il est proposé par Daniel Laflèche, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**DE** payer la facture 873721, au montant total de 5 111,61 \$ taxes incluses pour services rendus ;

**QUE** la facture fera partie intégrante de la reddition de compte du programme PASSFPA.

#### 8.6 MRC – INSCRIPTION TOURNOI DE POCHE

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Coaticook tiendra son tournoi de poches annuel le 11 juillet prochain ;

**CONSIDÉRANT** que les frais de participation pour deux équipes de deux sont de 240 \$, repas inclus ;

**CONSIDÉRANT** que les profits seront remis pour financer les bourses des nouveau-nés et le fonds de loisirs de la MRC ;

**Rés. 2025-06-19**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Nancy Picard et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**D'inscrire** deux équipes, dont la responsable sera la mairesse Pamela B. Steen, pour un montant de 240 \$ net.

#### 8.7 RÉMUNÉRATION PERSONNEL ÉLECTORAL

**ATTENDU QU'**il y aura une élection générale en novembre 2025 ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (ci-après nommé Loi), le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération plus élevé que celui énoncé dans le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* ;

**Rés. 2025-06-20**

Il est proposé par Daniel Laflèche, appuyé par Gilbert Ferland, et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**QUE** dans le cadre des élections générales qui se tiendront en novembre 2025 dans la Municipalité de Stanstead-Est, le conseil adopte les taux suivants comme tarification de la rémunération du personnel électoral :

Président d'élection	1 145,00\$
Secrétaire d'élection	860,00\$
Adjoint au président d'élection	575,00\$
Scrutateur <sup>1</sup>	20,13\$/heure
Secrétaire du bureau vote <sup>1</sup>	19,32\$/heure
Préposé information & maintien ordre <sup>1</sup>	20,13\$/heure
Président d'une table vérification de l'identité des électeurs <sup>1</sup>	16,10\$/heure
Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs <sup>1</sup>	16,10\$/heure
Secrétaire ou membre d'une commission révision <sup>1</sup>	22,54\$/heure
Agent réviseur <sup>1</sup>	19,32\$/heure

<sup>1</sup>: toute personne visée par cette rémunération a le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 19\$ pour assister à une séance de formation.

**QUE** ces tarifs seront ajustés selon les recommandations du DGE.

#### 8.8 COLLOQUE – FEMME ÉLUES

**CONSIDÉRANT** que le Comité femmes et politique municipale de la FQM convie les élues municipales à venir participer au Colloque Femmélues 2025 qui aura comme thème : objectif parité aux élections de novembre 2025 ;

**Rés. 2025-06-21**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Rock Simard, et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**D'autoriser** la participation des élues Pamela B. Steen et Nancy Picard à participer au Colloque Femmélues 2025 qui se déroulera le mercredi 4 juin au Lac-Delage;

**QUE** les frais de déplacements et de repas seront remboursés sur présentation de factures.

### 9 AVIS DE MOTION

### 10 ADOPTION DE RÈGLEMENT

#### 10.1 PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 2025-05 (MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE)

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A- 19.1), le Conseil de la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification du plan d'urbanisme doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la Municipalité de Stanstead-Est du 3 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général fait la lecture des principaux éléments du règlement ;

**Rés. 2025-06-22**

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu à l'unanimité ;

**D'**adopter le premier projet du règlement 2025-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-04 et abrogeant le règlement numéro 2025-04 afin de créer les zones P-1, R-2 et I-1 à partir de la zone M-1.

#### 10.2 RÈGLEMENT 2025-06 (DROIT DE PRÉEMPTION)

**ATTENDU QUE** la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation (chapitre 25 ; projet de loi no 37) a été sanctionnée le 10 juin 2022 afin de permettre aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles ;

**ATTENDU QUE** la sous-section 32.1 de la Loi sur les cités et villes encadre l'exercice du droit de préemption par une municipalité ;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 572.0.1 de la Loi sur les cités et villes toute municipalité peut, sur une partie de son territoire exercer un droit de préemption sur tout immeuble, à l'exclusion d'un immeuble qui est propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

**ATTENDU QUE** le droit de préemption est un droit qui permet à la Municipalité de Stanstead-Est d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se prévaloir de ce droit ;

**ATTENDU QUE** le droit de préemption permet à la Municipalité de Stanstead-Est d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté ;

**ATTENDU QU'** en vertu de ce droit de préemption, la Municipalité peut, lors de la vente d'un immeuble spécifiquement désigné, s'en porter acquéreur au même prix et aux mêmes conditions prévus à l'offre d'achat d'un tiers ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du conseil de la Municipalité de Stanstead-Est du 5 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général fait la lecture des principaux éléments du règlement ;

**Rés. 2025-06-23**

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Gilbert Ferland, et résolu d'**adopter** à l'unanimité ;

**D'**adopter le règlement 2025-06 relatif sur le droit de préemption des immeubles pouvant être acquis par la municipalité.

#### 11 DIVERS

#### 12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

#### 13 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Rés. 2025-06-24**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Nancy Picard, et résolu d'**adopter** à l'unanimité ;

**DE** fermer l'assemblée. Il est 22h18.

(s)

---

Étienne Loignon Buteau  
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(s)

---

Pamela B. Steen  
Mairesse